

**DÉLIBÉRATION N°2025-2026\_81  
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur**

**Séance en date du 19 mai 2026**

**3 – Affaires financières :**

**Point 3.2 Attribution des prix de la finale régionale Ma thèse en 180 secondes (pour vote)**

La délibération étant présentée pour décision

|   |  |
|---|--|
| Effectif statutaire : 40<br>Membres en exercice : 40<br>Quorum : 20 | Refus de vote : 0<br>Abstention(s) : 0             |
| Membres présents : 22<br>Membres représentés : 5<br>Total : 27      | Suffrages exprimés : 27<br>Pour : 27<br>Contre : 0 |

La présente délibération concerne le versement aux doctorants lauréats des prix du Jury et prix du Public de l'édition 2026 de la finale régionale du concours « Ma thèse en 180 secondes ».

L'édition 2026 de la finale régionale du concours « Ma thèse en 180 secondes », organisée par le collège doctoral, s'est déroulée mardi 17 mars au Théâtre Fontaine d'Ouche à Dijon.

Le prix du Public est financé exclusivement par la MGEN et la CASDEN, partenaires historiques de l'événement. D'une valeur de 500 euros TTC, il est attribué au doctorant ayant recueilli le plus de voix parmi les votes du public présent dans la salle : Martial HOUNDEKON. Le versement est effectué par l'Université.

Le prix du Jury est financé par le budget ouvert sur la ligne du collège doctoral. Il s'élève également à 500 euros TTC. Le lauréat est Maxime AUGER.

Les membres présents et représentés du Conseil d'administration approuvent le versement aux doctorants lauréats du Prix du Public et du Prix du Jury.

Besançon, le 19 mai 2026

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur

Hugues DAUSSY



Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : 05/06/2026

Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur : 05/06/2026